



bologna
process

benelux
2009

12 10 07



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Séminaire de Bologne

**Forum de l'enseignement supérieur du
Conseil de l'Europe : les cadres des
qualifications**

PROJET DE RECOMMANDATIONS

Siège du Conseil de l'Europe, Strasbourg

jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2007

Salle 1

Le Forum du Conseil de l'Europe sur les Cadres des Qualifications, le premier des séminaires officiels de Bologne prévus durant la période de travaux entre les conférences ministérielles de 2007 et 2009, a réuni des participants originaires de la majeure partie des membres du Processus de Bologne et parties à la Convention culturelle européenne ainsi que d'autres venus d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

La Conférence a représenté une étape importante sur la voie de la réalisation du mandat confié au Conseil de l'Europe par les Ministres du Processus de Bologne lors de leur réunion des 17 et 18 mai 2007 à Londres :

Nous prenons note des développements initiés pour mettre en oeuvre des cadres nationaux des qualifications, mais des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires. Nous nous engageons à mettre complètement en oeuvre de tels cadres nationaux des qualifications, calés sur le cadre général des qualifications de l'EEES, et reconnus comme tels en 2010. Conscients que cette tâche constitue un défi, nous demandons au Conseil de l'Europe d'apporter son soutien pour l'échange d'expériences sur l'élaboration de cadres nationaux des qualifications. Nous soulignons la nécessité de concevoir les cadres des qualifications de façon à encourager une plus grande mobilité des étudiants et des enseignants et à améliorer l'insertion professionnelle.

Dans ce contexte, les participants au Forum formulent les recommandations suivantes:

aux autorités publiques nationales

les participants recommandent que les autorités publiques compétentes des membres du Processus de Bologne :

- s'efforcent d'élaborer des cadres nationaux des qualifications qui soient compatibles avec le cadre général de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) mais aussi, en tant que de besoin, avec le Cadre européen des qualifications (CEQ) pour l'apprentissage tout au long de la vie ;
- explicitent les rôles et responsabilités des divers acteurs dans l'élaboration des cadres nationaux des qualifications ;
- prennent dûment en compte les évolutions connexes dans des domaines tels que les systèmes de crédits et la mise en place d'une assurance qualité ;
- notamment, prennent compte de l'interface entre les cadres nationaux des qualifications et toutes les lignes d'action de Bologne ;
- associent activement les institutions, étudiants, personnel et autres acteurs de l'enseignement supérieur à l'élaboration de leur cadre national des qualifications ;

- fassent en sorte que les informations sur l'élaboration de leur cadre national de qualifications soient facilement accessibles en ligne par le biais de sites Internet dédiés ;
- communiquent au Conseil de l'Europe et au Secrétariat du Processus de Bologne les informations relatives aux sites Internet et aux mises à jour importantes afin que les informations pertinentes puissent être facilement partagées avec d'autres membres du Processus ;
- expriment clairement la portée du cadre national des qualifications et ses relations avec le cadre général des qualifications de l'EEES ainsi qu'avec le cadre européen des qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie ;
- désignent un "correspondant pour les cadres des qualifications" (voir recommandation ci-dessous au Conseil de l'Europe) et veillent à ce que les informations pertinentes concernant l'élaboration des cadres des qualifications dans d'autres pays ainsi que l'évolution de la situation au niveau européen soient diffusées dans chaque pays ;

aux institutions d'enseignement supérieur, aux conférences de Recteurs, à l'Association des universités européennes

les participants recommandent que les institutions d'enseignement supérieur et leurs organes respectifs:

- soient explicites quant à la manière dont ils estiment et utilisent la charge de travail pour la planification des programmes d'enseignement ;
- impliquent les étudiants dans la définition des charges de travail ;
- s'associent avec les autorités nationales et autres partenaires pour élaborer et mettre en œuvre les CNQ ;
- soutiennent la bonne utilisation de l'ECTS basé sur les résultats d'apprentissage et la charge de travail des étudiants, notamment en ce qui concerne la fonction cumulative ;
- développent et approfondissent l'utilisation des résultats d'apprentissage transversalement, dans tous les aspects de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation ;

aux syndicats d'étudiants et à l'ESU (European Student Union)

les participants recommandent que les syndicats d'étudiants et l'ESU

- s'associent à d'autres acteurs clés pour encourager et soutenir le bon usage des résultats d'apprentissage et la charge de travail pour ce qui concerne l'ECTS et les cadres des qualifications ;

- sensibilisent davantage les étudiants aux rôles et aux fonctions des cadres des qualifications et à l'importance des résultats d'apprentissage ;

aux organismes chargés de la qualité et leurs parties prenantes

les participants recommandent que les organismes chargés de la qualité et leurs parties prenantes:

- lorsqu'ils élaborent/passent en revue les systèmes nationaux de qualité, veillent à ce que ces derniers couvrent les dispositions nécessaires pour analyser l'utilisation des CQ, les résultats d'apprentissage et l'allocation d'un financement.

au Conseil de l'Europe, dans le cadre de son mandat le chargeant de soutenir la mise en commun des expériences

les participants recommandent que le Conseil de l'Europe :

- développe une section spécifique de son site Internet sur l'enseignement supérieur qui sera consacrée à la mise en commun des expériences en matière d'élaboration des cadres nationaux des qualifications et, par le biais de ce site Internet, qu'il mette à disposition du plus grand nombre les informations pertinentes dont il dispose ;
- dresse une liste des coordonnées des "correspondants pour les cadres des qualifications" couvrant tous les membres du Processus de Bologne dès que ces correspondants auront été nommés par les autorités publiques compétentes, et s'efforce de diffuser régulièrement les informations par le biais de cette liste ;
- compile une base d'experts susceptibles d'aider les membres du Processus de Bologne qui le souhaitent à élaborer leurs cadres de qualifications - ces experts devraient collectivement être représentatifs de la diversité des expériences nationales et institutionnelles ;

à la Commission européenne, dans son rôle de coordination du Cadre européen de Qualifications

Les participants recommandent fortement que la Commission européenne, dans son soutien à l'élaboration de cadres nationaux compatibles avec le CEQ :

- veille à insister suffisamment sur la compatibilité avec le cadre général de l'EEES;

- agisse au niveau de l'élaboration de l'ECVET de telle sorte qu'il soit compatible avec l'ECTS ;
- veille à ce que le Groupe de coordination pour le cadre général des qualifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur soit représenté dans les structures de coordinations pour le CEQ pour l'apprentissage tout au long de la vie ;

aux Réseaux ENIC et NARIC

les participants recommandent que les Réseaux ENIC et NARIC et les centres qui en sont membres :

- mettent pleinement à profit le potentiel des cadres des qualifications pour faciliter la reconnaissance des qualifications ;
- dans toute la mesure du possible, basent la reconnaissance sur une évaluation des résultats d'apprentissage.